

**Arrêté du Maire portant délégation de fonctions
et de signature à Madame Béatrice GRASSELER,
Conseillère Municipale Déléguée**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18 permettant au Maire de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux Adjointes et en complément à des Conseillers municipaux,

VU le procès-verbal des élections municipales du 22 mars 2026 retraçant l'élection de Madame Béatrice GRASSELER en qualité de Conseillère Municipale,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 au cours de laquelle Monsieur Mathieu NICO a été désigné en qualité de Maire,

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la Commune que le Maire soit assisté dans l'exercice de ses fonctions pour la bonne marche de l'administration communale,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confier à un Conseiller municipal une délégation spécifique sur un champ de compétences déterminé, sous l'autorité et la responsabilité du Maire,

ARRÊTE

Article 1 : Pour la durée de son mandat, Madame Béatrice GRASSELER, Conseillère Municipale, reçoit délégation de fonctions en qualité de Conseillère Municipale Déléguée, dans le domaine de l'événementiel culturel et de l'organisation des manifestations, réceptions ou cérémonies culturelles de la Ville.

Cette délégation de fonctions comprend notamment le suivi et la coordination des actions relevant du domaine délégué, le suivi des projets, actions et dispositifs communaux relatifs à cette thématique, les relations avec les partenaires, associations et acteurs locaux concernés, la participation aux réunions, groupes de travail et instances internes en lien avec le domaine délégué, toute mission d'étude, de réflexion ou de proposition confiée par le Maire.

Article 2 : Pour la durée de son mandat, délégation est donnée à Madame Béatrice GRASSELER, à l'effet de signer les courriers, les actes préparatoires, les documents administratifs, les comptes rendus, les conventions, engagements et actes d'exécution en relation avec le domaine délégué, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre des missions relevant de la délégation définie à l'article 1, à l'exclusion de tout acte réservé au Maire par la loi ou les règlements.

Dans ce cadre, la Conseillère Municipale Déléguée devra faire précéder sa signature de la mention suivante :

« Par délégation du Maire », suivie de son nom et prénom.

Article 3 : Les fonctions exercées par Madame Béatrice GRASSELER dans le cadre de la présente délégation s'exercent sous la surveillance et la responsabilité du Maire.



Article 4 : Les délégations de fonctions et de signature données dans le présent arrêté prennent effet à compter de la publication du présent arrêté et sont valables pour la durée du mandat du Conseil Municipal élu lors des élections du 22 mars 2026, sauf révocation. Le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de l'ensemble des actions menées et des actes signés dans le cadre de la présente délégation.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera inscrit au registre des arrêtés, publié sur le site internet de la Ville et transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse,
- Monsieur le Comptable public de la Commune,
- Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Mulhouse,
- Madame Béatrice GRASSELER, Conseillère Municipale Déléguée.

Fait à WITTENHEIM, le 16 avril 2026

LE MAIRE




Mathieu NICO

Notifié le : *4/05/2026* Madame Béatrice GRASSELER

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le et de sa date de publication sur le site de la Ville,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.